

# Assises de la Prévention

Rencontre du mercredi 19 octobre 2022 – La Marlagne

## **Chantier 2 - Comment optimiser le « circuit » de la prévention ?**

Présents :

1. Ayoub Soufiane	AMO VISA JEUNES de la Cité de l'Enfance - ISPPC	Excusé
2. Becquevort Isabelle	Service général de la prévention	Présent
3. Bembassat Jessica	Service général de la prévention	Présent
4. Bernaz Oleg	Rta	Excusé
5. Boukaftane Amina	Cité de l'Enfance	Présent
6. Buisseret Maurice	AMO point Jeune Luxembourg	Excusé
7. Cornet David	AGAJ - Inspection pédagogique	Excusé
8. Dal Cero Corinne	AMOSA	Présent
9. Degbomont Maxime	AMO Oxyjeunes-Verviers	Présent
10. Demortier Christine	Service de prévention Liège	Présent
11. Detry Sophie	Service Prévention Luxembourg - division Marche	Excusé
12. Fairier Eric	Abaka	Excusé
13. Ferreira Marum Pedro	AGAJ – Directeur général adjoint de la Prévention	Excusé
14. Gérard André	service de la prévention AJ - Liege/Verviers	Présent
15. Giannoni Marco	SOS Jeunes - Quartier Libre AMO	Présent
16. Henuzet Roselyne	Direction Prévention Namur-Dinant	Excusé
17. Laqdim Solyman	service de la prévention (Liège/Huy/Verviers)	Présent
18. Lekeuche Daphnée	service prévention BW	Présent
19. Lentz Christelle	service de prévention de l'aide à la jeunesse	Présent
20. Moury Benoit	amo Transit	Présent
21. Parthoens Christophe	AMO Reliance	Présent
22. Renard Philippe	AMO Carrefour J Wavre	Présent
23. Tyri Véronique	Service de Prévention Liège/Huy/Verviers	Excusé
24. Vallet Jean baptiste	Solidarité ASBL	Excusé
25. Vandenbroucke Elodie	AGAJ – Cellule communication	Excusé

Ce chantier est présidé par Madame Corinne Dal Cero – Directrice de l'AMO AMOSA et co-présidente du CP de Tournai et Monsieur Solyman Laqdim, Chargé de prévention du Service de Prévention de Liège/Huy/Verviers.

D'un point de vue organisationnel, un PV exhaustif sera rédigé ainsi qu'un enregistrement de la séance afin de permettre un croisement des résultats des autres chantiers et éviter une perte d'information. L'approbation du PV se fera à la séance suivante et sera ensuite accessible sur le site des Assises - [www.assisesdelaprevention.be](http://www.assisesdelaprevention.be)

Un calendrier est établi pour les prochaines rencontres :

- Mercredi 9 novembre – à 14h – La Marlagne
- Mardi 13 décembre – à 14h – / ! **changement de lieu** → Salle Bayard - Avenue Gouverneur Bovesse, 41 - 5100 Jambes (Namur)
- Mardi 17 janvier – à 14h – Salle Bayard - Avenue Gouverneur Bovesse, 41 - 5100 Jambes (Namur)

## **Approbation du PV du 19 septembre 2022**

### Commentaires formulés par Maxime Degbomont (AMO Oxyjeunes) par rapport au PV

*p. 3 Pedro Ferreira exprime une idée liée à la prévention du risque. Il faut être prudent par rapport à cette notion, car on peut enlever au service une marge de manœuvre, parce qu'on ne travaille pas sur un risque mais bien sur des constats de terrain, sur des faits de terrain observés. Il s'agit d'une réflexion à amener au groupe et non une demande de modification de ce qui est écrit.*

*p. 4 dernier § Le propos paraît réducteur par rapport au travail de l'intersectorialité, qui est un point de travail important. Alors comment travailler l'intersectorialité si les projets ne sont portés que par l'aide à la jeunesse ?*

*P. 6 L'intervention qui avait été faite par un membre du groupe de proposer un chargé de prévention par division semble en contradiction avec le fait que ce même membre conteste la présence très forte de l'administration au sein des CP.*

Suite à cette intervention, un membre souhaite réagir en disant qu'il n'y aurait quand même qu'un seul chargé par CP, cela n'augmenterait pas le poids de l'administration. En fait, cette proposition est faite pour alléger la charge de travail du chargé, qui n'aura qu'une division à prendre en charge et plus deux voire trois divisions à gérer à lui seul. Par contre cela alourdit le poids de l'administration par arrondissement effectivement. Il faut souligner qu'on n'aura pas d'impact sur le cadre décréteil, donc la question d'un chargé par division ne peut se poser.

Il est rappelé par les co-présidents que les PV se veulent exhaustifs et fidèles à ce que chacun dit. Cela permettra un meilleur croisement des informations.

### **Le PV est approuvé à l'unanimité.**

#### ***Programmation :***

- Séance 2 : Circuit 1 : observations, pistes d'amélioration
- Séances 3 : Circuit 2 : observations, pistes d'amélioration
- Séance 4 : Circuit 3 : observations, pistes d'amélioration
- Séance 5 : Détermination finale des lignes directrices en matière de recommandations.

Une série de questions ont été posées à l'issue de la rencontre du 19 septembre dernier. Les co-présidents proposent de les regrouper en deux grosses questions (voir infra).

Un membre demande de préciser ce que l'on entend par « circuit de la prévention ».

#### Trois circuits de la prévention ont été déterminés :

1. vertical et circulaire avec les éléments suivants :

Le diagnostic social des AMO, le diagnostic social du CP, le service de prévention, le conseil de prévention, le collège de prévention, le gouvernement et le parlement. Les informations doivent circuler de l'un à l'autre. L'idée est que les constats de terrain se traduisent en recommandations politiques.

2. Un deuxième circuit plus horizontal avec les questions suivantes :

**Comment améliorer la prévention entre les différents CP, comment implémenter le paradigme de la prévention entre le CP, le DGDE, le conseil communautaire, les autres acteurs du Code ?  
Comment améliorer l'intersectorialité ?**

Auparavant, il y avait un représentant de chaque CP dans le conseil communautaire. Ce n'est plus le cas actuellement, comment fait-on le lien entre ces deux instances ? Cela fait appel à la dimension politique que l'on a déjà évoquée. Le conseil communautaire rend un avis à la Ministre fonctionnelle et le DGDE soumet un rapport au parlement.

3. Il y a aussi un troisième circuit : le local.

Il ressemble plus à un réseau et part parfois dans tous les sens. Il est parfois difficile de trouver une complémentarité parce qu'on ne se connaît pas, parfois les actions sont redondantes, les financements aussi. Ces acteurs de terrain ont aussi leurs diagnostics. D'où l'importance de réfléchir à la manière la plus efficiente d'implémenter la prévention du livre Ier au niveau local.

Quand on regarde les chiffres de l'Observatoire, on voit qu'il y a un focus sur les situations SAJ/SPJ. Or l'information est loin d'être complète et les chiffres ne sont pas les chiffres réels/complets des prises en charge de l'aide à la jeunesse. C'est aussi à travers le circuit local qu'on voit réellement les besoins du secteur. On doit regarder au plus près de la réalité des gens. Via les acteurs de la prévention, on arrive à voir les liens qui se tissent avec les autres acteurs locaux.

Au niveau de la plateforme enseignement/AJ du Brabant, il y a différentes plateformes instituées plus localement (CML) car les réalités des territoires sont différentes. Elles sont assez efficaces, par contre au niveau local de la prévention, il n'y a pas grand-chose.

**Question : Quelle est la place des MADO et services d'accompagnement de parrainage aux Assises ?**

Les co-présidents confirment que ces services sont des services de l'aide à la jeunesse non mandatés, donc ils ont bien sûr leur place aux assises. Il est rappelé que toute personne/service du secteur AJ ou autre intéressé est le bienvenu.

Les co-présidents rappellent qu'il y a la possibilité d'inviter des personnes ressources extérieures pour parler des circuits et alimenter la réflexion.

Nous travaillons aujourd'hui sur le circuit 1

Circuit 1 : Le diagnostic social des AMO, le diagnostic social du CP, le service de prévention, le conseil de prévention, le collège de prévention et le gouvernement/parlement.

1. Comment optimiser ce circuit ? quel est le décalage entre ce qui est théoriquement prévu par le livre 1<sup>er</sup> et les constats de terrain.

2. Comment réduire ce décalage ?

Programmation : Les membres se sont répartis en groupe de travail pour travailler ces différentes questions

### **Groupe 1**

**Le passage des diagnostics vers les instances supérieures (notamment le collège de prévention) entraîne une perte d'informations concernant les réalités de terrain. On perd la particularité au bénéfice du général. Quel sens cela a-t-il quand il y a un retour vers la base ?**

La temporalité pour la rédaction du diagnostic social – 3 ans actuellement – est trop courte. Il a été évoqué la proposition de 5 voire 6 ans.

Un membre réagit en disant que 5 ans dans l'aide à la jeunesse c'est une génération. En fait le diagnostic est là, il faut juste le faire évoluer. Le travail de terrain donne des informations presque en permanence sur les difficultés du public, sur ce qu'il existe en matière de dispositifs pour

travailler les thématiques reprises dans le diagnostic. Cela dépend ce qu'on entend par « réactualiser un diagnostic ».

Le groupe 1 poursuit en rajoutant que deux types de position sont possibles pour le DS : soit on en fait un bulletin d'informations et un recueil de ce qui se passe sur son territoire, soit on identifie des problématiques et on appréhende quelles sont les nouvelles problématiques qui ressortent. Nous sommes quand même sur la prévention sociale et pas sur l'individuelle ni sur le collectif d'un quartier. Les temporalités entre l'individuel, le collectif et le sociétal ne sont pas les mêmes. Le DS est plutôt dans la concordance sur le sociétal et pas sur le politique. En termes d'évolution des mœurs dans la société, il y a peu de changements sur 3 mois. Sur 6 ans, on voit mieux les changements.

Evidemment, il peut y avoir des différences selon les réalités locales (grandes villes vs communes rurales). Dans les petites communes, les personnes sont moins nombreuses et les services sociaux sont très limités. Cela souligne les problèmes de l'uniformisation. En AMO tu fais du sur mesure et pas du prêt à porter.

Du niveau local jusqu'au chargé, l'information circule bien, mais quand ça part sur Bruxelles, on ne sait pas ce qui est discuté, ce qui est traité et ça ne redescend pas.

Les rouages entre les conseils de prévention et le collège sont grippés. Il y a un manque de fluidité. Les personnes qui sont au collège peuvent faire redescendre les PV mais les destinataires ne les lisent pas. **Proposition : Il pourrait y avoir une note succincte de Lillo pour garder une objectivité et que cela soit aisé à lire. Une sorte de Pv décisionnel.**

Les co-présidents rappellent qu'au-delà du collège de prévention, des commissions se sont constituées et avancent pas mal. Elles se réunissent régulièrement alors que le collège se réunit deux fois par an. Il est intéressant de suivre l'état d'avancement des travaux. Lillo est venu présenter le travail du collège au sein des CP. **Proposition : Cela pourrait se faire de manière plus régulière.**

Il existe 4 commissions composées de membres du collège. Celles-ci mettent le focus sur la question des transitions : petite enfance, adolescence, passage à l'âge adulte et une commission qui prépare la rédaction des recommandations du rapport au gouvernement.

La mission première du collège est de faire un rapport au gouvernement et au parlement sur les constats de terrain qui sont remontés. Le rapport se base sur les trois premières commissions. Le choix d'avoir sélectionné les âges a été réfléchi car au collège on retrouve les acteurs des différents secteurs (ONE, CPAS, etc). Elles peuvent aussi inviter des experts de manière ponctuelle. Le rapport, une fois terminé, passe au collège, puis en juin 2023, il passera à l'ensemble des membres du gouvernement et du parlement. Un rapport doit être envoyé tous les 3 ans.

Le collège est une nouvelle instance qui rassemble les différentes administrations de la communauté française et des régions qui ont un lien avec les politiques de jeunesse. Il y a autour de la table des décideurs qui ont une légitimité pour valider ce rapport. A côté de ça il y a toute une série d'éléments qui peuvent être révélés sans passer par un rapport au gouvernement. On peut déjà apporter des réponses simplement en se mettant sur la même fréquence entre administrations. On doit se mettre d'accord pour aller dans la même direction et on n'a pas nécessairement besoin de moyens supplémentaires. Par exemple à la culture, quand on parle de démocratisation de la culture, dans l'aide à la jeunesse on parlera de faciliter l'accès à la culture pour un public vulnérable. En fait on dit la même chose et on peut se mettre d'accord pour aller dans le même sens.

Au niveau du collège de prévention, il y aura une bilatérale : l'administration de l'aide à la jeunesse et l'administration de la culture vont se rencontrer pour voir, à partir des expériences probantes,

comment on peut pérenniser certains dispositifs ? La même démarche va probablement se faire avec le sport. Le positionnement est ici administratif mais peut-être y aura-t-il un positionnement politique par la suite ?

Par contre, il n'est pas certain qu'une initiative qui a bien fonctionné à un endroit puisse fonctionner aussi bien ailleurs. Ex : les anciennes plateformes enseignement/ aide à la jeunesse fonctionnaient bien. Maintenant qu'elles ont changé de configuration, elles éprouvent certaines difficultés à bien fonctionner.

Il y a actuellement de l'enthousiasme au sein du collège. Il ne faut pas non plus hésiter à contacter les fédérations patronales AMO qui y sont représentées.

Résumé : Il faut plus d'allers-retours entre l'administration centrale et les conseils de prévention. Il sera intéressant que le terrain obtienne le rapport quand il sera fait.

Le retour au CP de ce qui se passe au collège peut incomber aux chargés – quand il y en a un. A Liège, il existe un bulletin d'informations qui s'appelle « Les échos de la prévention, qui permet notamment de transmettre les informations pertinentes à ce propos.

**Autre proposition : il faudrait dégager un budget au niveau des CP avec une thématique/projet commune à développer simultanément par tous les CP. Cette initiative augmenterait la visibilité du secteur.**

## Groupe 2

Il y a pas mal de points déjà développés dans le groupe 1 :

- Par rapport au DS des AMO, l'important c'est l'ancrage local.
- Les constats de passage d'info avec le collège sont les mêmes que le groupe 1 aussi.
- La représentativité au conseil et au collège questionne.

Quand on travaille avec un autre service (ex : un CPAS) qui a ses contraintes administratives et qu'on reste figé par le cadre, cela peut poser problème. Par contre si les administrations respectives s'entendent et se rendent compte de là où ça bloque (dans le cadre, pas au niveau du personnel), il y a une perspective de créer quelque chose.

Sur Liège, on travaille sur un PIIS partenarial avec des CPAS, le président de la fédération des CPAS, le RWLP. L'idée, c'est de revoir la manière dont on implémente le PIIS et en faire un outil généralisable. On se rend compte qu'on ne connaît pas bien le cadre des autres, et certains ont une vision tronquée de leur propre cadre. En fait il y a une marge de manœuvre dans l'interprétation du PIIS plus importante qu'on le pense. On essaie de faire un plaidoyer pour un PIIS partenarial qui soit bienveillant et où le jeune est le principal commanditaire. Ce travail est fait dans le cadre légal. Il faut ensuite faire percoler ça au niveau des travailleurs.

Améliorer la représentativité au sein du conseil de prévention ?

- Trouver quelque chose qui puisse fédérer deux secteurs. Un exemple sur Huy :

La représentante des avocats a énoncé une de ses difficultés en lien avec notre public commun : l'obtention d'un avocat pro deo. Une commission AJ/Justice s'est mise en place pour voir comment rendre accessible un avocat pro deo au public vulnérable. Une matinée s'est donc organisée autour de ce thème, à destination des travailleurs de terrain des différents secteurs intéressés par ce point. L'organisation de la journée s'est partagée entre les deux secteurs.

L'appel à projet prend beaucoup trop de temps au détriment de la mise en place d'actions possibles, et tout ça pour parfois une somme dérisoire. Les co-présidents rappellent que des propositions concrètes à ce propos ont émergé dans le chantier 1.

### Groupe 3

- DS des AMO : beaucoup de travail et qu'en est-il fait ? Le contenu dépend de la réalité locale, de la réponse des politiques locaux en réponse à une problématique.

- Le DS du CP ne devrait-il pas faire un diagnostic social plus complet pour recenser la totalité des phénomènes ?

Les avis divergent. Le système tel qu'il existe (DS AMO => DS CP) est utile mais la priorisation des problématiques et les propositions émises dans le DS du CP ne concerneront pas tout le monde.

**Proposition : chaque AMO puisse déterminer quelle sera sa priorité, parce que certaines priorités sont déjà travaillées par d'autres opérateurs. Cela remet la possibilité de faire du « sur mesure ».**

Les phénomènes sociaux sont évoqués dans les DS des AMO, mais il n'est pas obligatoire de les traiter tous. Exemple sur Wavre : le radicalisme est inscrit dans le DS, mais il n'est pas traité par l'AMO, et l'administration n'a jamais demandé de justifier le travail fait par elle sur ce point. Il est aussi intéressant de noter pourquoi l'AMO ne traite pas telle ou telle problématique, ce qu'il existe sur le terrain. Autre exemple : il y a deux plannings sur Wavre, donc la question de l'EVRAS est traitée par eux. On peut peut-être considérer le DS des AMO comme un outil de travail plutôt que de lui prêter une démarche d'analyse sociologique.

**Proposition : il serait intéressant que l'équipe du chargé puisse alimenter les AMO sur des thématiques plus générales comme le radicalisme, ce qui permettrait de développer une expertise en la matière. Des données théoriques et statistiques pourraient également être récoltées par le service de prévention afin d'alimenter le DS des AMO.**

- Quid de la temporalité du DS ? Analyse permanente vs élargissement du temps entre deux rédactions.

Exemple : l'AMO de Waremme a noté dans son DS une problématique spécifique sur son territoire – celle des migrants en transit – mais l'AMO se sentait assez démuni. Le DS de l'AMO a répertorié certaines actions ponctuelles faites par d'autres acteurs. Le service de la prévention a proposé de rassembler les forces vives présentes pour cette problématique. On s'est rendu compte qu'il y avait une vingtaine d'acteurs mobilisables. On a donc créé le premier hub humanitaire en région wallonne, on a obtenu des subventions hors AJ, et aujourd'hui on réfléchit à construire un bâtiment, et on a organisé des permanences centralisées. Cet exemple illustre à merveille l'importance de répertorier des phénomènes de société dans un DS

Le groupe 3 souhaite avoir une réaction plus rapide de l'administration concernant le remplacement des chargés de prévention. Il faudrait constituer une réserve de recrutement accessible facilement ?

Il faudrait également harmoniser le rôle des chargés car ils ne fonctionnent pas tous de la même manière. Le contenu des CP varie d'une division à l'autre et peuvent être parfois assez sommaires. Or le Code a prévu un organe sensé atteindre un même objectif. Comment alimenter les CP afin que les personnes trouvent un intérêt à y participer et puissent renvoyer du contenu à leurs travailleurs. Une évaluation des CP doit être faite.

En résumé :

**Les diagnostics sociaux**

- Il est important de garder l'ancrage local
- Apport théorique sur les problématiques alimenté par le service de prévention. Cela pourrait même se faire en dehors des diagnostics. Et l'AMO pourrait apporter un éclairage sans pour autant devoir agir sur la question.

### ***Le passage des informations d'une instance à l'autre***

- Les informations passent assez bien jusqu'au conseil de prévention. Ensuite c'est flou.
- Note succincte de Lillo vers la base
- Passage de Lillo dans les CP de manière plus récurrente
- Obtenir le rapport du Collège quand il sera fait (juin 2023)
- Rédaction d'un bulletin local d'informations par le service de prévention à échéance régulière

### ***Représentativité des secteurs dans les CP***

- Trouver un thème à travailler qui puisse aussi fédérer les autres secteurs.

### ***Temporalité du diagnostic social***

- Deux avis contradictoires dans l'assemblée.

### ***Autres***

- Se mettre d'accord au niveau des administrations sans avoir à passer par le gouvernement (bilatérale entre administrations).
- Donner l'argent au CP avec une thématique commune à développer pour tous les CP.
- Il est très important que les chargés puissent échanger davantage entre eux et harmoniser leur pratique.